



**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 3 avril 2024

**DEL\_20240403\_22**

Nombre de Conseillers

En exercice **29**

De présents **20**

De votants **26**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER - Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS- Jean-Pierre LE CROM - Marjorie GARCIA - David PELON - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON

**Absents : Cécile NICOLAS, Alain DESMARS, Aurélie LE GUNEHEC (départ à 20 h 26)**

Objet :

**Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**04 avril 2024**

Et que les convocations ont été faites les  
**21 mars 2024**  
**22 mars 2024**

Mme Laurence DUPONT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la Commission Culture, Vie associative, Soutien à la vie économique et Démocratie de proximité en date du 28 mars 2024

Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l'équipement et l'aménagement des bibliothèques. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers.

À ce titre, la Ville de Trignac dans le cadre de la création d'une nouvelle médiathèque peut déposer une demande de subventions auprès de la DRAC Pays de la Loire afin de solliciter une aide de l'État pour :

- Les collections
- L'informatique, numérique et audiovisuel

La nature et les montants de chacune des demandes de subvention correspondant à ces deux opérations sont proposés tels que :

- Opération Collections : la politique documentaire traduit les 4 axes du PCSES et représente un investissement total de **51 600 euros HT**.
- Opération Informatique – numérique - audiovisuel : l'équipement prévu nécessite des acquisitions d'un montant total de **56 500 euros HT**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1** : De solliciter une aide maximale à l'État pour le financement pour chacune des opérations soit l'acquisition des Collections d'une part, et l'équipement de l'Informatique, le numérique et l'audiovisuel de la future médiathèque d'autre part.

**Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :  
Reçu par M. le Sous-Préfet le :  
Retour en Mairie le :  
Publié ou affiché le :

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude ALFORT

